



Sensibiliser les élus aux problématiques liées au secteur de l'énergie

Signature de la convention de partenariat entre l'AMF et le médiateur national de l'énergie

Vendredi 20 mai à 11 h 30 – Salon Cité 39 - Lons-le-Saunier

Pour l'ensemble des Français, l'énergie est un bien de première nécessité et un sujet de préoccupation croissant dans un contexte de hausse des prix de l'énergie.

Aussi, l'Association des maires de France, qui regroupe aujourd'hui plus de 36000 maires et présidents de communautés, et le médiateur national de l'énergie, autorité administrative indépendante chargée d'informer les consommateurs d'électricité et de gaz naturel sur leurs droits et de proposer des solutions aux litiges, ont décidé d'engager un partenariat.

Cette collaboration a pour objectif de sensibiliser les élus aux problématiques liées au secteur de l'énergie, d'aider les collectivités locales à mieux répondre aux demandes d'information de leurs administrés en matière d'électricité et de gaz naturel et à les orienter vers un interlocuteur qualifié et indépendant en cas de litige avec les opérateurs du marché.

Elle s'articulera autour des grands axes suivants :

- informer les élus sur le rôle et les actions du médiateur national de l'énergie ;
- élaborer des outils à destination des collectivités locales afin de les aider à informer leurs administrés sur le rôle et les actions du médiateur national de l'énergie, sur leurs droits en tant que consommateurs d'électricité et/ou de gaz naturel, sur les démarches à accomplir ;
- promouvoir les différentes actions menées par chacun des signataires.

La signature officielle de cette convention de partenariat aura lieu

**le vendredi 20 mai 2011 à 11 heures 30
par Jacques PELISSARD, Président de l'AMF,
et Denis MERVILLE, médiateur national de l'énergie,
à Lons-le-Saunier à l'occasion du 3^e Salon Cité 39.**

Contacts presse :

AMF
Marie-Hélène Galin
Tél. : 01 44 18 13 59

Médiateur national de l'énergie
Katia Lefeuvre
Tél. : 01 44 94 66 27